

LES RÈGLES RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE INTERMÉDIAIRES ET AVEC LES COMPAGNIES D'ASSURANCE



Public concerné

Avocats souhaitant exercer l'activité de Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance (MIA)

Prérequis

Avoir formalisé une convention de mandataire d'Intermédiaire d'Assurance avec une société de courtage / un courtier

Niveau de la formation

Niveau 1 : Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

280€ HT / 336€ TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Larry Pellegrino
Président de la SCB

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif de transmettre aux participants des compétences opérationnelles concernant les règles relatives à la distribution des assurances, plus spécifiquement des usages du courtage.

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Maîtriser les règles qui régissent les rapports des intermédiaires d'assurances entre eux
- Maîtriser les règles qui régissent les rapports d'un intermédiaire avec les compagnies d'assurance

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants.

Remise d'un Powerpoint aux participants comprenant la présentation, les textes et jurisprudences et des modèles de clauses

Contenu

> **Séquence 1 : Les règles régissant les rapports entre intermédiaires et avec les compagnies d'assurance**

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants, et un maximum de 15 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

LES RÈGLES RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE INTERMÉDIAIRES ET AVEC LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Présentation
- Textes & jurisprudences
- Modèles de clauses

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM au fur et à mesure

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Larry Pellegrino
Président de la SCB

Larry Pellegrino est le président de la SCB, société de courtage des barreaux depuis 2002. Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires, il est également diplômé de l'Institut des Assurances d'Aix-en-Provence. Avant d'être président de la SCB, Larry Pellegrino était Agent d'assurance de 1987 à 2002. Il a également dispensé des cours à l'Institut des Assurances d'Aix-en-Provence de 1990 à 2003 en règles relatives à la distribution de produits d'assurance.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

3h45 Séquence 1 : Les règles régissant les rapports entre intermédiaires et avec les compagnies d'assurance

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants, un maximum de 15 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet